



CANNES
PAYS DE
LÉRINS

RAPPORT ANNUEL 2024

sur le **prix** et la **qualité** du service **public** de **prévention**
et de **gestion** des **déchets** ménagers et assimilés

| | |
|---|----|
| 1. Synthèse | 3 |
| Évènements marquants de 2024 | 4 |
| 2. La compétence prévention et gestion des déchets au sein de la CACPL | 5 |
| 2.1. Le territoire | 5 |
| 2.2. Statut et compétences..... | 6 |
| 2.3. Organisation du service | 7 |
| 3. La prévention des déchets..... | 8 |
| 3.1. Les actions menées en 2024..... | 8 |
| 3.2. Le PLPDMA | 13 |
| 4. Pré-collecte et collecte..... | 14 |
| 4.1. La pré-collecte..... | 14 |
| 4.1.1. Dispositifs de collecte en porte-à-porte | 14 |
| 4.1.2. Dispositifs de collecte en PAV | 16 |
| 4.2. L'organisation de la collecte..... | 17 |
| 4.2.1. Mode de collecte par commune et par flux de déchets..... | 17 |
| 4.2.2. Moyens humains et logistiques dédiés à la collecte..... | 18 |
| 4.2.3. Fréquence de collecte des OM et le TRI..... | 18 |
| 4.2.4. Collecte des encombrants, un dispositif particulier..... | 19 |
| 4.2.5. La collecte des professionnels via la redevance spéciale | 19 |
| 4.2.6. Un suivi précis des doléances | 20 |
| 4.3. Les déchèteries | 21 |
| 4.4. Répartition et évolution des tonnages collectés | 23 |
| 5. Traitement des déchets | 26 |
| 6. Indicateurs financiers | 28 |
| 6.1. Répartition des postes de charges | 28 |
| 6.2. Coût aidé par flux de déchets | 29 |
| 6.3. Répartition des investissements | 30 |
| 6.4. Financement du service via la TEOM..... | 31 |
| 6.5. Les marchés publics..... | 32 |
| 7. Les évènements marquants de 2024..... | 35 |
| 7.1. Étude de faisabilité d'une centrale de production d'énergie | 35 |
| 7.2. La création d'un plan d'investissement et de renouvellement du parc roulant sur 10 ans | 36 |
| 7.3. Les actions pour améliorer la sécurité des agents | 37 |
| 7.4. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer la qualité du tri | 38 |
| 7.5. La collecte des biodéchets..... | 39 |
| 7.6. La modernisation du système de gestion de l'information | 40 |
| 8. Bilan 2024 et perspectives 2025..... | 41 |

SOMMAIRE

1.

SYNTHÈSE



5 communes
211 058 hab. DGF¹



Compétences collectées
des **déchets ménagers**
et des **dépôts sauvages**



60 573 K€
Budget déchets
(collecte et traitement)



127 496 t de déchets collectées en
porte-à-porte ou en PAV

- OM : 362 kg/hab
- TRI : 50 kg/hab
- Encombrants : 25kg/hab
- Verre : 29kg/hab
- Textiles : 2,3kg/hab



Pré-collecte :
59 436 bacs – 611 PAV²



Collecte des professionnels (OM³, tri,
verre, cartons) : 213 professionnels soumis
à la Redevance Spéciale : 2013k€



Actions de prévention
des déchets :

sensibilisation / promotion du compostage /
2nd vie des objets / challenges tri



2 syndicats intercommunaux :
SMED – UNIVALOM :
traitement et gestion des
déchèteries



3 déchèteries :
159kg/hab

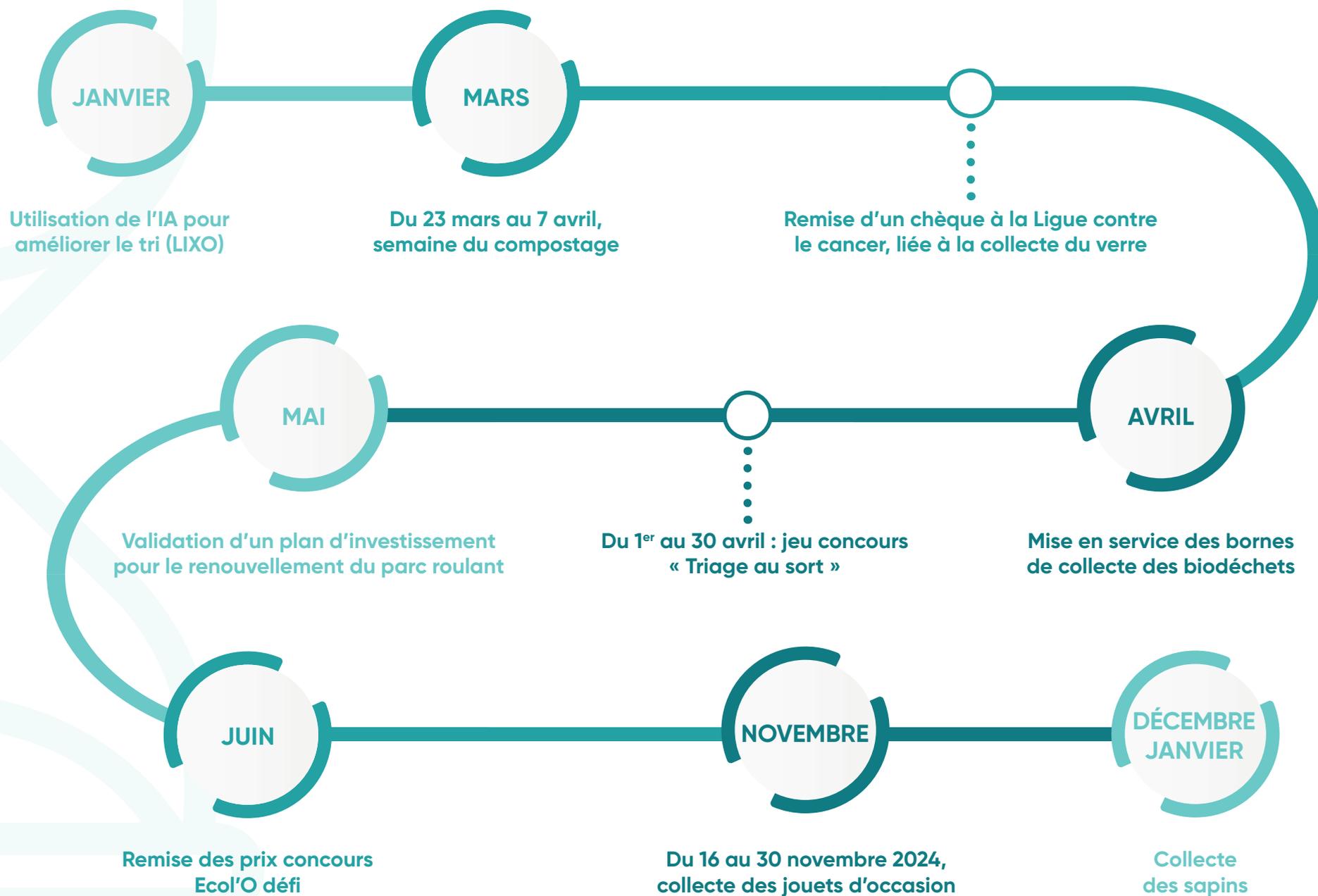
¹ La "population DGF" correspond à la population INSEE, augmentée du nombre de résidences secondaires et des places de caravanes conventionnées.

² PAV : Point d'Apport Volontaire

³ OM : Ordures Ménagères

Dans l'ensemble de ce rapport, les indicateurs exprimés en ratio par habitant sont calculés sur la base de la population DGF, plus représentative de la population desservie sur le territoire en raison de la fréquentation touristique. Sauf mention contraire indiquant l'utilisation de la population INSEE, toute référence à la population doit donc être entendue comme population DGF.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2024



2.

LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA CACPL

2.1. LE TERRITOIRE

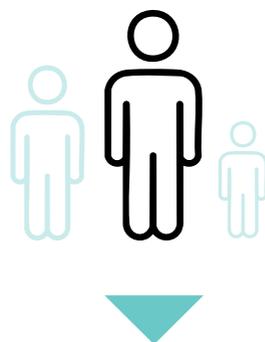
La Communauté d'Agglomération Cannes Lérins (CACPL) est composée de **5 communes** (Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer).

Le territoire présente une **forte densité de population avec 1694 habitants/km²** et une disparité importante entre les communes qui le composent.

Le Cannet présente une densité de 5 523 habitants/km² tandis que Théoule-sur-Mer compte seulement 131 habitants/km², sachant que l'urbanisation de cette dernière se concentre sur la frange côtière, la majorité de son territoire étant en zone naturelle.

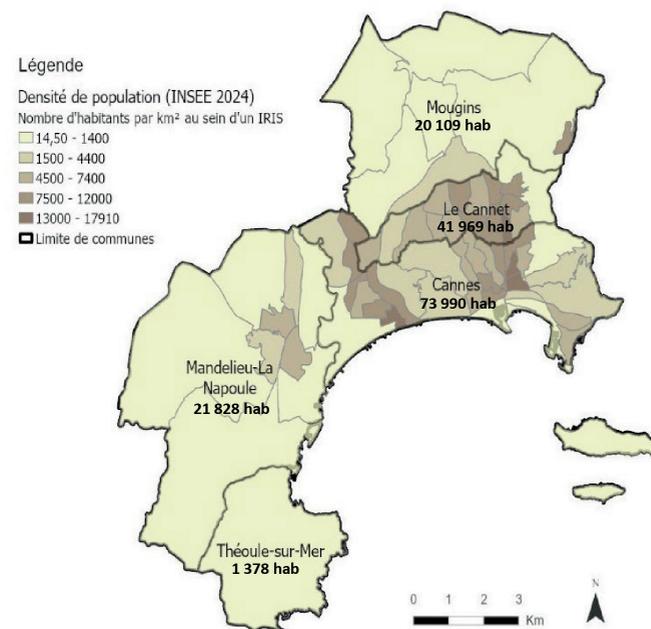
L'habitat collectif est majoritaire sauf sur Mougins et Théoule-sur-Mer où l'habitat individuel prédomine.

La population touristique (tourisme de loisirs et d'affaires) est **importante tout au long de l'année** avec un **pic pendant la saison estivale où la population est multipliée par 3 sur la frange côtière.**



211 058 habitants DGF¹

159 274 habitants (INSEE 2021)⁴



¹ La «population DGF» correspond à la population INSEE, augmentée du nombre de résidences secondaires et des places de caravanes conventionnées

⁴ INSEE 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 : une diminution de 0,3 % par rapport à 2023

2.2. STATUT ET COMPÉTENCES

À sa création en 2014, la Communauté d'Agglomération **Cannes Lérins** (CACPL) a pris la compétence « traitement des déchets » et « gestion des déchèteries » sur son territoire.

En 2017, à la suite des obligations découlant de la loi **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** (NOTRe) les communes lui ont transféré la compétence « **collecte des déchets des ménages et déchets assimilés** » et celle de la « **collecte des dépôts sauvages** ».

Le service public s'adresse aux habitants, aux professionnels (fraction des déchets assimilables aux déchets ménagers) et **aux établissements publics**.

Pour assurer ses missions de service public la **CACPL** œuvre autour des axes suivants :

- la prévention des déchets ;
- la gestion des moyens de pré-collecte ;
- la collecte des déchets résiduels et des déchets recyclables ;
- la communication et les actions de médiation de proximité ;
- l'ingénierie et tous les projets de modernisation de la collecte ;
- le suivi du traitement des déchets.

La CACPL a transféré le traitement des déchets et la gestion des déchèteries à 2 syndicats intercommunaux :

- **UNIVALOM**, qui assure le traitement des déchets produits sur les territoires de Mandelieu-La Napoule, Le Cannet, Mougins et Théoule-sur-Mer ; et exploite les déchèteries de Mougins et Le Cannet ainsi que le quai de transfert pour Le Cannet;
- **Le SMED** (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets), qui assure le traitement des déchets produits sur le territoire de Cannes et exploite la déchèterie et les quais de transfert.

La **CACPL** assure la collecte de tous les déchets, soit en régie, soit via des prestations de services, avec une particularité, pour les collectes d'encombrants, des déchets verts et des dépôts sauvages sur les communes de **Cannes et Mougins**. Ces collectes sont en effet confiées par mandat de gestion aux services communaux « Allô Mairie ».

Le Pôle Métropolitain Cap Azur



Créé en 2018 sur un modèle de gouvernance unique en France, le **Pôle Métropolitain Cap Azur**, constitue une instance de coopération renforcée entre quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'ouest des Alpes-Maritimes. Il regroupe plus de 400 000 habitants répartis dans 86 communes, accueillant chaque année plusieurs millions de visiteurs.

Le Pôle Métropolitain associe :

- la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) ;
- la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins (CACPL) ;
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) ;
- la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA).

Cette coopération intercommunale vise à renforcer l'efficacité de l'action publique, mutualiser les moyens et développer des stratégies communes sur des enjeux majeurs tels que l'emploi, le développement économique, les déplacements, la gestion des déchets et de l'eau, ainsi que la protection et la sensibilisation environnementales.

Le fonctionnement de Cap Azur repose sur trois principes fondateurs :

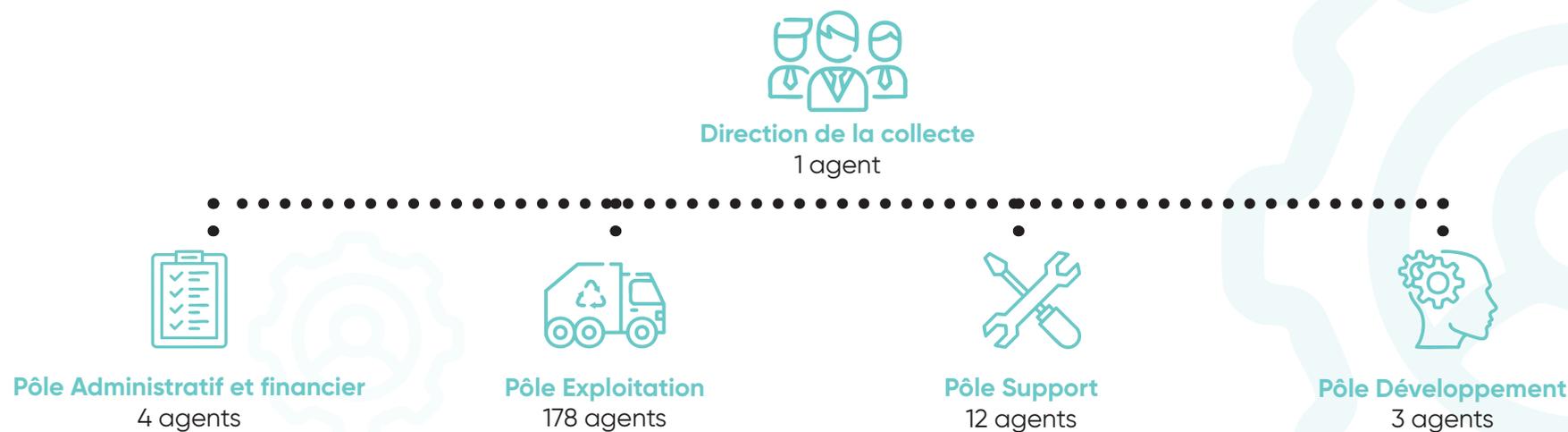
- **Efficacité** : un outil de performance publique au service des EPCI membres, pour un meilleur service public au meilleur coût grâce à des actions communes et des échanges de bonnes pratiques.
- **Sobriété** : une instance à coût nul pour les collectivités, permettant la réalisation d'économies d'échelle significatives, sans création de fiscalité nouvelle.
- **Équité** : le respect de l'identité, des spécificités et de la souveraineté de chaque EPCI, dans une démarche de coopération volontaire et équilibrée.

Cette gouvernance souple et concertée permet de mettre en œuvre des projets d'intérêt métropolitain tout en préservant l'autonomie de chacun des territoires membres.

2.3. ORGANISATION DU SERVICE

Organisation de la Direction :

Les missions liées à la gestion des déchets sont organisées autour de 4 pôles, au sein de la Direction de la Collecte de Déchets comprenant 198 agents au 31 décembre 2024 :



Répartition des agents par catégories :

| | CATÉGORIE A | CATÉGORIE B | CATÉGORIE C | TOTAL |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| DIRECTION | 1 | 0 | 0 | 1 |
| PÔLE ADMINISTRATIF | 1 | 2 | 1 | 4 |
| PÔLE EXPLOITATION | 1 | 1 | 176 | 178 |
| PÔLE SUPPORT | 1 | 1 | 10 | 12 |
| PÔLE DÉVELOPPEMENT ET TRAITEMENT | 3 | 0 | 0 | 3 |
| TOTAL | 7 | 4 | 187 | 198 |

Formation :

En 2024, **630 heures** de formation ont été suivies.

Budget RH :

Les **charges de personnel** représentent **18%** du budget déchets.



11 123 927 €

de charges de personnel y compris vêtements

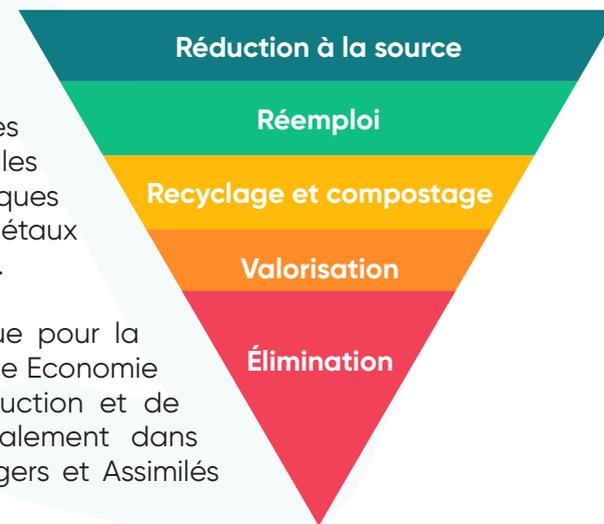
2.
LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA CACPL

3.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets constitue la première étape de la hiérarchie européenne de gestion des déchets. Elle vise à **réduire, dès la conception et l'usage, la quantité et la nocivité des déchets produits**. Cette démarche répond à des enjeux environnementaux (préserver les ressources naturelles et limiter les émissions de gaz à effet de serre), économiques (maîtriser les coûts de collecte et de traitement) et sociétaux (favoriser des modes de consommation plus responsables).

Au niveau réglementaire, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) fixent des objectifs ambitieux de réduction et de valorisation, que les collectivités doivent décliner localement dans leur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



3.1. LES ACTIONS MENÉES EN 2024

Sensibilisation des scolaires et du grand public

En 2024, les actions de sensibilisation à la réduction des déchets se sont renforcées : **3 194 élèves** ont été sensibilisés durant l'année scolaire 2023-2024, dont 2 881 en maternelle et primaire. De plus, **321 habitants ont découvert le centre de tri** et **80 stands** ont été animés par les ambassadeurs du tri pour informer tous les publics.

Dans le cadre de sa démarche **Zéro Déchet**, le syndicat UNIVALOM a organisé un **programme d'ateliers gratuits** (goûters maison, soins naturels, économies d'entretien, réparation...) ouvert à tous en visioconférence sur les communes du Cannel, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

À Cannes, **112 familles** ont profité d'un accompagnement personnalisé, avec des ateliers ludiques et un kit de découverte.



Promotion du compostage

Le compostage permet de réduire significativement la quantité de déchets ménagers en transformant les biodéchets en engrais naturel, le compost, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Grâce à ce geste simple, chaque habitant peut contribuer à la préservation de l'environnement, à l'enrichissement des sols et à la réduction des coûts de traitement des déchets.



La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes accompagnent la CACPL dans le déploiement de solutions de compostage :

COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

- 251 composteurs individuels distribués gratuitement lors de 35 heures de formation dédiées.

COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT ET EN ENTREPRISE :

- 26 écoles primaires ;
- 2 écoles maternelles ;
- 7 crèches ;
- 1 collège ;
- 4 centres de loisir ;
- 9 entreprises.

COMPOSTAGE COLLECTIF :

6 sites de quartier accessibles à tous, sont disponibles sur le territoire :

- Cannes : square de la Ferme Giaume ; parc Beauvallon ;
- Le Cannet : déchèterie impasse de l'Aubarède ;
- Mandelieu-La Napoule : cimetière Saint-Jean ;
- Mougins : parking C ; potager 328 allée des Séquoias gymnase du Font de L'Orme ; rue Soulane ;
- 4 en jardin partagé ;
- 29 sites en pied d'immeuble.





Laisse parler ton cœur

Participez à la grande collecte solidaire de jouets

Du 16 au 30 novembre 2024

Les jouets collectés seront donnés à des associations caritatives.

Pour en savoir plus : www.laisseparlertoncoeur.org



Seconde vie des jouets

Du 16 au 30 novembre 2024 a eu lieu l'opération « **Laisse parler ton cœur** », en partenariat avec **ECOSYSTEM** et plusieurs associations locales. Ce sont **82 m³ de jouets** qui ont été collectés sur 36 sites, témoignant d'une forte mobilisation. Cette initiative, saluée par les communes et les habitants, permet de **donner une seconde vie aux jouets en les redistribuant à des associations caritatives**.

Dispositif « OUI PUB »

Depuis le **1^{er} septembre 2022**, UNIVALOM et la CACPL testent le dispositif « **OUI PUB** » sur les communes du Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer. Grâce à ce système, les habitants peuvent choisir de recevoir ou non de la publicité non adressée dans leur boîte aux lettres.

Les premiers bilans sont convaincants :

- **Réduction de 85 %** de la publicité distribuée dans les foyers témoins,
- **Baisse de 25 %** des papiers collectés dans les déchets.

**OUI
PUB**

**IMPRIMÉS
PUBLICITAIRES
ACCEPTÉS**

UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

3.

LA PRÉVENTION
DES DÉCHETS



Une seconde vie pour les sapins de Noël

Chaque année, la CACPL organise l'opération « **Une seconde vie pour mon sapin** », proposant de nombreux sites de dépôt accessibles aux habitants **de fin décembre à fin janvier**. Selon le type de sapin, plusieurs solutions de valorisation sont possibles :

Sapins naturels (non floqués) :

- Dépose dans les **espaces dédiés** mis à disposition par les communes ;
- **Collecte en porte-à-porte**, car ils sont valorisables comme déchets verts (compostage).

Sapins artificiels (non floqués) : dépose dans l'une des **3 déchèteries du territoire** car non valorisables.

Bilan 2024

4 518 sapins ont été collectés. Une partie a été **broyée pour pailler les espaces verts** ou **alimenter les sites de compostage collectif**, tandis que le reste a été **composté et revendu à prix réduit aux agriculteurs et horticulteurs locaux**.

Les challenges

Le dispositif Cliiink :

Le dispositif Cliiink est un programme de récompense qui **encourage le tri du verre** : à chaque dépôt dans un conteneur équipé, l'utilisateur cumule des points qu'il peut convertir en bons d'achat, dons associatifs ou réductions chez des partenaires locaux.

En 2024 :

493

comptes
créés

1 148

utilisateurs
actifs

871

souscriptions
à des offres

Un challenge inter-écoles a été organisé du 6 mai au 2 juin 2024 :

6

établissements
participants

7 283

emballages en
verre collectés

1 000 €

de gains
distribués

3.

LA PRÉVENTION
DES DÉCHETS

Le jeu-concours « Triage au sort » :

La 7^e édition du concours s'est déroulée du 1^{er} au 30 avril 2024. Le principe : les habitants devaient inscrire leurs coordonnées sur un papier, le glisser dans une bouteille plastique transparente puis la déposer dans le bac de tri. Les bouteilles étaient ensuite collectées au centre de tri, où un tirage au sort était réalisé sous contrôle d'huissier.

En 2024, le concours a rassemblé 26 entreprises partenaires qui ont offert 59 lots attractifs (tablette iPad, repas sur plages privées, places de spectacles, bons cadeaux, etc.).

ECOL'O DEFI :

36 classes de primaires, soit 749 enfants ont été sensibilisés sur les thématiques du tri des déchets, du gaspillage alimentaire et des biodéchets, ainsi que 77 enfants de 4 collèges différents ont été sensibilisés sur le tri des déchets, le compostage et les déchets plastiques en mer. À l'issue de ces sensibilisations les élèves ont participé à un challenge inter-écoles en organisant un événement thématique dont la remise des prix a eu lieu en juin.



Ces actions ludiques et incitatives permettent de renforcer l'adhésion des habitants au geste de tri, de sensibiliser différents publics (notamment les scolaires) et de valoriser l'engagement des partenaires locaux en faveur de la réduction et du recyclage des déchets.

3.2. LE PLPDMA

Dans la continuité des actions menées à l'échelle du pôle métropolitain CAP AZUR, les six entités qui le composent (quatre intercommunalités et deux syndicats de traitement) se sont regroupées au sein d'un marché commun pour élaborer leurs **Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.

3.

LA PRÉVENTION
DES DÉCHETS

Ce programme, obligatoire pour les collectivités en charge de la compétence déchets, a **pour objectif de planifier et de coordonner l'ensemble des actions de prévention mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets, sur la base d'un diagnostic initial**. Il constitue ainsi un **outil stratégique** permettant de structurer la politique locale de prévention, de suivre les résultats obtenus et de **mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour d'actions concrètes de réduction à la source**.

La CACPL a engagé cette démarche en 2022. La validation définitive du PLPDMA, incluant la consultation et l'avis du public, est prévue pour fin 2025 / début 2026.

4.

PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE

4.1. LA PRÉ-COLLECTE

La pré-collecte désigne les moyens mis en place pour l'évacuation des déchets de leur lieu de production (habitations, commerces, restaurants,...) jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte. Sur le territoire de la CACPL, les déchets sont déposés **soit en bacs pour le porte-à-porte (PAP), soit dans des points d'apport volontaire (PAV), aériens ou enterrés.**

4.1.1. Dispositifs de collecte en porte-à-porte

Les usagers desservis par la collecte en porte-à-porte bénéficient gratuitement de bacs fournis par la CACPL. Leur livraison et leur maintenance sont assurées par la société CONTENUR, tandis que leur entretien (lavage) reste à la charge des usagers.

59 436 bacs

recensés sur le
territoire en 2024

3 200 bacs

bacs neufs
livrés



Ordures ménagères résiduelles

32 845



Emballages ménagers recyclables

25 228



Verre (cafés/hôtels/restaurants)

1 363

Cas particulier pour le tri :

Dans certains secteurs des communes de Cannes, Le Cannet et Mougins où il n'est pas possible d'installer un bac, la collecte du tri en porte-à-porte se fait en sacs de tri. Les habitants peuvent en bénéficier à hauteur de 2 rouleaux max/an/foyer et peuvent se réapprovisionner dans les points de distribution suivants :

Cannes :

- Garage Municipal, 14 rue Paul Négrin ;
- Cannes 2000, 29 boulevard de la Ferrage (uniquement sur rendez-vous).

Le Cannet :

- Services techniques, boulevard Carnot ;
- Centre administratif de Rocheville ;
- Centre administratif de Garibondy ;
- Centre technique municipal traverse de l'Aubarède.

Mougins :

- Centre administratif au village ;
- Police municipale des Cabrières ;
- Médiathèque, avenue Tournamy ;
- Mairie annexe de Mougins le Haut ;
- ALLO MAIRIE, avenue de la Plaine ;
- Scène 55, avenue Maréchal Juin.

Besoin d'un bac, d'une réparation, ou d'informations sur les horaires des points de distribution des sacs ?

Contactez le Service Collecte :



collecte@cannespaysdelerins.fr



04 89 82 20 22

4.

**PRÉ-COLLECTE
ET COLLECTE**

กระป๋องเครื่องดื่ม
ขวดพลาสติก
ทุกกระดาน
Can
Plastic Bottle
Paper Bag

4.1.2. Dispositifs de collecte en PAV

Certains secteurs sont desservis par des points d'apport volontaire (PAV) qui peuvent être :

- Des bacs à roulettes au niveau des points de regroupement, contenus ou non dans des ascenseurs à déchets ;
- des conteneurs aériens ;
- des conteneurs enterrés.

260

sites en point de
regroupement
(674 bacs)

35

sites avec ascenseur
(78 bacs)

611

sites en PAV aériens
ou enterrés

4.

PRÉ-COLLECTE
ET COLLECTE



53

PAV ordures
ménagères



122

PAV
Tri



306

PAV
Verre



10

PAV
Papier



60

PAV
Textiles



34

PAV
biodéchets

ENTRETIEN :

- **Ascenseurs à bac** : une équipe en régie effectue chaque jour le suivi et la réparation. Chaque site (bacs et ascenseurs) est nettoyé au minimum 4 fois par an et plus en cas de nuisances olfactives. Un lavage en surface est effectué quotidiennement.
- **Les PAV** sont au minimum nettoyés une fois par an. Néanmoins, chaque PAV est contrôlé, lavé et réparé quand cela est nécessaire.

4.2. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

4.2.1. Mode de collecte par commune et par flux de déchets

| COMMUNE | OM | | TRI | | PAPIER PAV | ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS | VERRE PAV | VERRE CHR ³ PAV | DÉCHETS VERTS PAV | TEXTILES PAV | BIODÉCHETS |
|----------------------|------------------|------------------|------------|------------|------------|--|------------|----------------------------|---|--------------|--|
| | PAP ⁵ | PAV ² | PAP | PAV | | | | | | | |
| Cannes | Régie | Régie | Régie | Régie | | Mandat de gestion avec la ville de Cannes | Prestation | Régie | | Prestation | PAV en régie et en prestation, composteurs collectifs et individuels |
| Le Cannet | Régie | | Régie | | Prestation | Régie | Prestation | | | Prestation | composteurs collectifs et individuels |
| Mougins | Régie | | Régie | | Prestation | Mandat de gestion avec la ville de Mougins | Prestation | Régie | PAP Ville de Mougins (quelques collectes selon la saison) | Prestation | composteurs collectifs et individuels |
| Mandelieu-La Napoule | Prestation | | Prestation | Prestation | | Prestation | Prestation | Prestation | Prestation | Prestation | composteurs collectifs et individuels |
| Théoule-sur-Mer | Prestation | Prestation | Prestation | Prestation | | Régie | Prestation | | | Prestation | composteurs individuels |

²PAV : Point d'Apport Volontaire

³CHR : Cafés/Hôtels/Restaurants

⁵PAP : Porte-à-porte

Les collectes en prestation sont réalisées par Véolia, sauf pour les textiles où la collecte est réalisée par Le Relais ou Montagn'Habits.

4.

PRÉ-COLLECTE
ET COLLECTE

กระป๋องเครื่องดื่ม
ขวดพลาสติก
ถุงกระดาษ
Can
Plastic Bottle
Paper Bag

4.2.2. Moyens humains et logistiques dédiés à la collecte

| MODE DE GESTION | COMMUNES CONCERNÉES | NOMBRE D'AGENTS | NOMBRE DE VÉHICULES | NOMBRE DE TOURNÉES/ SEMAINE |
|---------------------|--|-----------------|---------------------|-----------------------------|
| PRESTATION (VÉOLIA) | Mandelieu-La Napoule, Théoule-sur-Mer | 35 | 15 | 78 |
| RÉGIE | Le Cannet et Mougins : centre technique chemin de l'Aubarède | 48 | 25 | 105 |
| | Cannes : centre technique, 14 rue Paul Négrin à La Bocca | 78 | 32 | 152 |

4.2.3. Fréquence de collecte des OM et le TRI

Les fréquences hebdomadaires de collecte varient selon les secteurs des communes et les périodes de l'année :

| | OM | TRI (COLLECTE SÉLECTIVE - CS) |
|---|---|-------------------------------|
| Cannes Le Cannet Mougins | 4 OM ou 2 OM | 2 CS ou 1 CS |
| Mandelieu-La Napoule | Du 1/10 au 30/04 : 1 à 5 OM Du 01/05 au 30/09 : 3 à 5 OM | 1 CS |
| Théoule-sur-Mer | Du 1/10 au 30/04 : 2 à 3 OM Du 01/05 au 30/09 : 3 à 7 OM | 1 CS |
| Centre-ville et points de regroupement de toutes les communes | Une à plusieurs collectes quotidiennes selon les besoins | |

Les plans des secteurs et un calendrier interactif, accessible en saisissant son adresse, sont disponibles sur le site :

canneslerins-infotri.fr/jours-et-horaires-de-collecte

4.2.4. Collecte des encombrants, un dispositif particulier

Les encombrants sont à déposer à la déchèterie, néanmoins si l'habitant ne peut se déplacer ou si **les objets sont trop lourds et/ou volumineux (hors électroménagers), un service de collecte à domicile existe sur rendez-vous** selon les communes :

- **Cannes** : Allô Mairie + joignable au **0810 021 622** du lundi au vendredi de 7h à 19h.
- **Mandelieu-La Napoule** : sur internet collecte.mandelieu.fr ou par téléphone au **0800 715 005** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- **Mougins** : Allô Mairie par mail à allomairie@villedeougins.com ou par téléphone au **04 92 92 58 58** du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.
- **Théoule-sur-Mer** : par téléphone au **04 92 97 47 62** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, et le vendredi de 8h30 à 12h.
- **Le Cannet** : en contactant le service Collecte au **04 92 18 48 78** du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Pour les **gros électroménagers** un service particulier existe avec une **collecte au sein du domicile**.
Le rendez-vous est à prendre sur le site : jedonnemonelectromenager.fr

4.

PRÉ-COLLECTE
ET COLLECTE

4.2.5. La collecte des professionnels via la Redevance Spéciale

La Redevance Spéciale (RS) est un dispositif mis en place pour financer la collecte et le traitement des déchets des professionnels et administrations, en tenant compte de la quantité réellement produite. Elle permet de facturer de manière proportionnelle le service rendu, contrairement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est calculée sur la valeur locative du foncier bâti, indépendamment de la production de déchets.

Instaurée à Cannes en 2016 et gérée par la CACPL depuis 2017, la redevance spéciale a été étendue à l'ensemble du territoire communautaire à partir de 2019. Elle s'applique à tous les établissements ayant recours au service communautaire et repose sur les coûts réels de collecte et de traitement. Le calcul est incitatif : les tarifs des emballages recyclables et du verre sont moins élevés que ceux des ordures ménagères, et la redevance est proportionnelle au nombre de bacs loués et au volume de déchets présentés à la collecte.



PRÉ-COLLECTE
ET COLLECTE

| ANNÉE | NOMBRE DE REDEVABLES | RECETTE RS |
|---------------------|----------------------|-------------|
| 2018 | 62 | 905 779 € |
| 2019 | 82 | 995 167 € |
| 2020 | 85 | 735 029 € |
| 2021 | 92 | 980 712 € |
| 2022 | 124 | 1 521 356 € |
| 2023 | 138 | 1 830 405 € |
| 2024 | 213 | 2 013 749 € |
| Évolution 2023/2024 | +54% | +10% |

En **2024**, la CACPL compte **213 contrats redevance spéciale** :

- **176 contrats annuels** (Cannes : 132, Le Cannet : 10, Mandelieu-La Napoule : 8, Mougins : 23, Théoule-sur-Mer : 3)
- **37 contrats événementiels** (Cannes : 35, Mandelieu-La Napoule : 2)

Le service a généré plus de **2 millions d'euros de recettes en 2024** et continue d'accompagner les redevables pour favoriser la réduction des déchets et promouvoir des pratiques plus vertueuses et respectueuses de l'environnement.

4.2.6. Un suivi précis des doléances

En 2024, le service a modernisé la gestion des réclamations (courriers, mails, appels) pour tous les types de déchets. Grâce à un circuit numérique et à la transcription systématique des réponses téléphoniques, les délais ont été réduits et la satisfaction des usagers améliorée malgré de nouvelles demandes liées à l'installation des bornes biodéchets.

 **569**
courriers traités
(-1 % vs 2023)

 **6 261**
appels
(-30 % vs 2023)

4.3. LES DÉCHÈTERIES

La CACPL dispose de **3 déchèteries** sur son territoire, Grâce à la mutualisation des conditions d'accès et à l'harmonisation des tarifs au sein du pôle métropolitain CAP AZUR, les usagers de la CACPL peuvent accéder à l'ensemble des **21 déchèteries** du réseau.

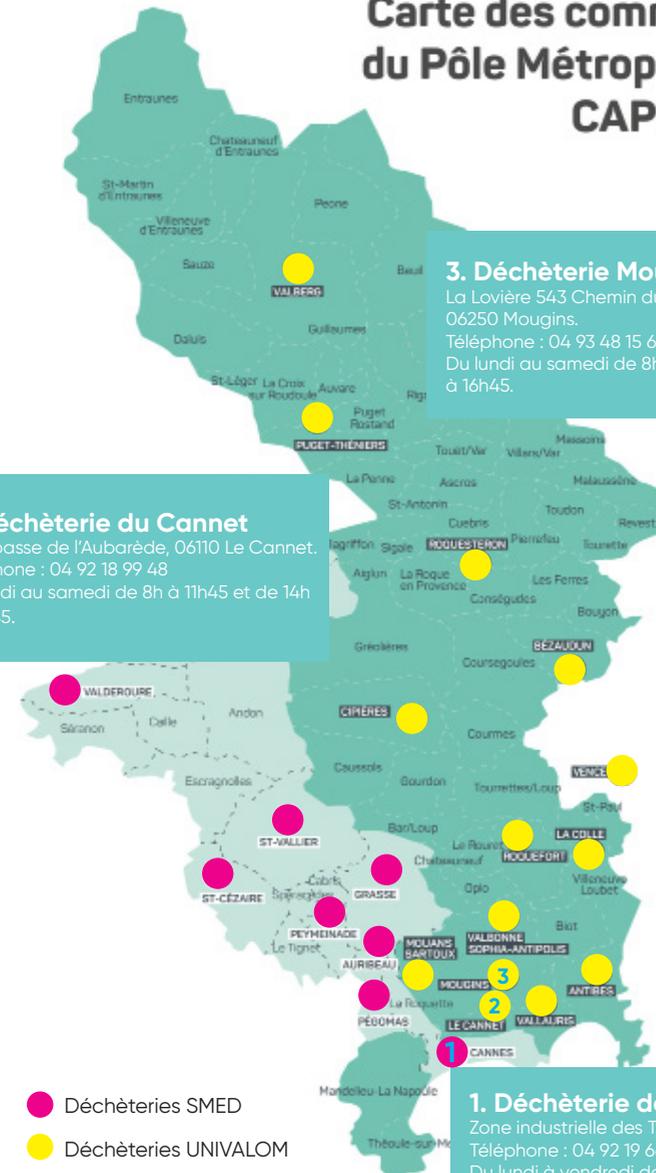
Modalité d'accès pour les particuliers :

L'inscription est obligatoire pour obtenir un badge d'accès. Elle nécessite de fournir un justificatif de domicile (taxe foncière, bail ou acte notarié), une pièce d'identité et de remplir le formulaire disponible en déchèterie ou en ligne <https://www.smed06.fr/category/les-decheteries/> ou <https://univalom.fr/les-decheteries/>. **L'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire métropolitain CAP AZUR** dans la limite de 1,5t/an/foyer sauf pour les produits dangereux limités à 60kg/an/foyer. Au-delà de ces seuils, un paiement est requis pour maintenir l'accès. Les quotas gratuits sont réinitialisés automatiquement chaque année civile et ne sont pas cumulables. Pour les particuliers résidant hors territoire CAP AZUR, l'accès est payant.

Modalité d'accès pour les professionnels :

L'accès est payant et nécessite l'ouverture d'un compte auprès du SMED et d'UNIVALOM, crédité par prépaiement. L'inscription s'effectue en déchèterie, sur présentation : du formulaire d'inscription, d'un extrait d'un K-Bis de moins de 3 mois ou de sa carte d'artisan, de la carte grise des véhicules utilisés, d'un justificatif de domicile et de la pièce d'identité du gérant.

Carte des communes du Pôle Métropolitain CAP AZUR



3. Déchèterie Mougins

La Lovière 543 Chemin du Coudouron,
06250 Mougins.
Téléphone : 04 93 48 15 64
Du lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 14h à 16h45.

2. Déchèterie du Cannet

39 Impasse de l'Aubarède, 06110 Le Cannet.
Téléphone : 04 92 18 99 48
Du lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 14h à 16h45.

1. Déchèterie de Cannes

Zone industrielle des Tourrades.
Téléphone : 04 92 19 66 15
Du lundi à vendredi de 7h à 17h15 et samedi de 8h à 16h30.

- Déchèteries SMED
- Déchèteries UNIVALOM

Déchets acceptés



Déchets refusés



4.

PRÉ-COLLECTE
ET COLLECTE

Le Relais Tri Mobile (RTM) : la déchèterie vient à vous !

La CACPL met à disposition des habitants un **point de collecte mobile** pour certains déchets habituellement déposés en déchèterie (huiles, équipements électriques et électroniques, petits encombrants, etc.). Ce service facilite le geste de tri, notamment pour les usagers ne disposant pas de moyen de transport ou souhaitant éviter un déplacement vers une déchèterie.



Au-delà de la collecte, le RTM constitue également un **outil de sensibilisation aux bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets**. En 2024, il est intervenu **80** fois sur le territoire, permettant la collecte de **21,6 tonnes de déchets**.

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

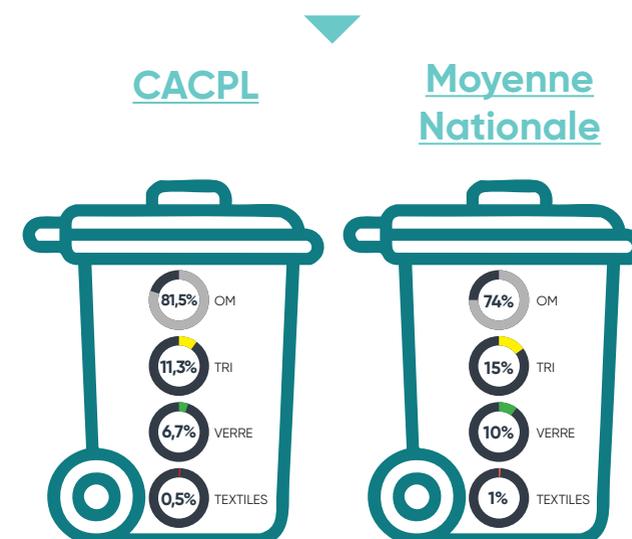
4.4. RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

Évolution des flux collectés (hors déchèterie) :

| | Tonnage 2024 | Évolution 2023/2024 | CACPL 2024 (kg/hab/an) DGF | National 2021 (kg/hab/an) INSEE | PACA 2022 (kg/hab/an) INSEE | Comparaison CACPL/PACA |
|--|---------------|---------------------|--|---------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| OM | 76 485 | 2,5% | 362 <small>(480-INSEE)</small> | 246 | 350 | 4% |
| TRI | 10 643 | 2,8% | 50 <small>(66-INSEE)</small> | 50 | 40 | 26% |
| VERRE | 6 217 | 2,8% | 29 <small>(39-INSEE)</small> | 34 | 27 | 9% |
| <i>dont PAV</i> | 4 349 | 2,3% | 21 <small>(27-INSEE)</small> | | | |
| <i>dont cafés, hôtels, restaurants</i> | 1 868 | 4% | 9 <small>(12-INSEE)</small> | | | |
| TEXTILES | 495 | 11% | 2,3 <small>(3-INSEE)</small> | 3,6 | 2,8 | -16% |
| BIODÉCHETS | 68 | 3 300% | | | | |
| TOTAL | 93 908 | 3% | | | | |

Rouge : performance à améliorer / Vert : bonne performance.

Répartition des flux collectés (hors déchèterie) :

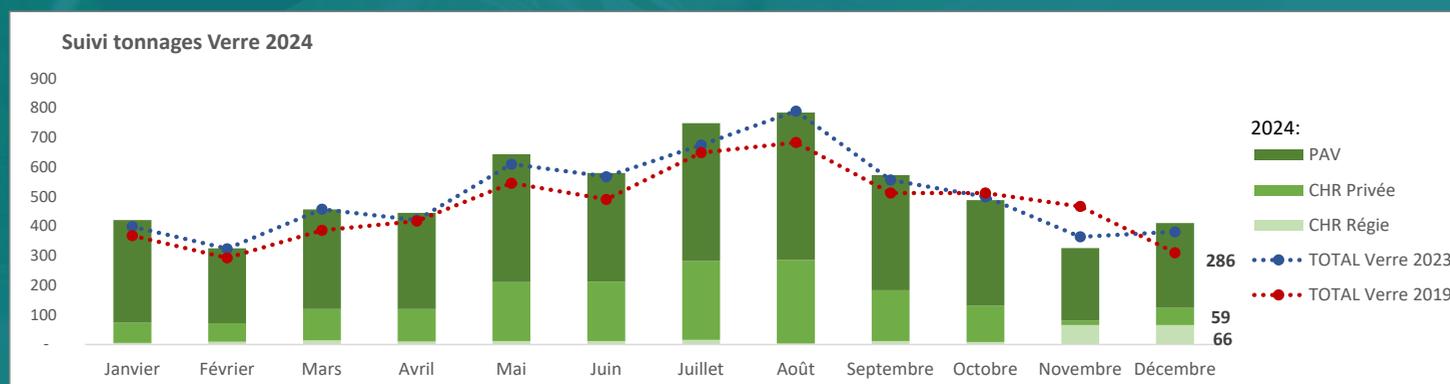
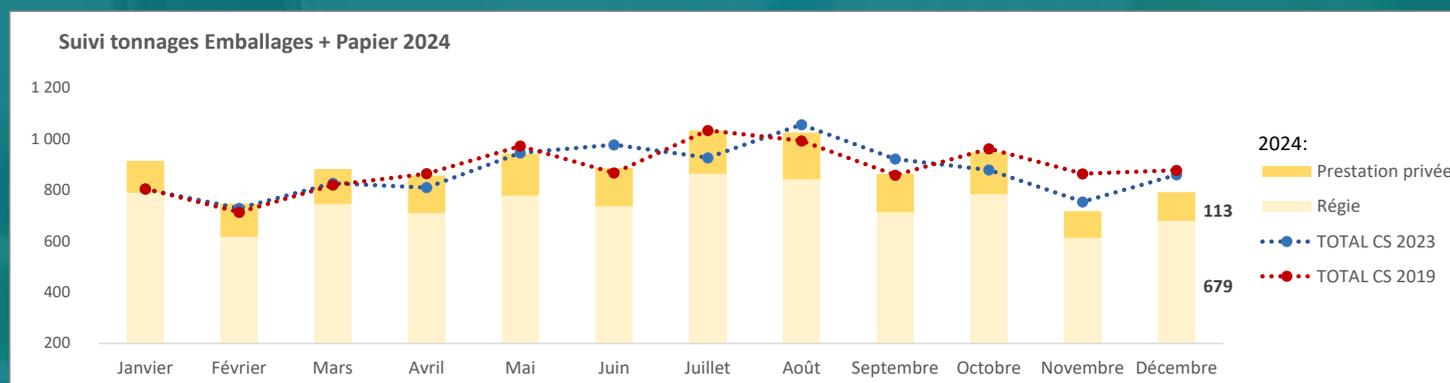
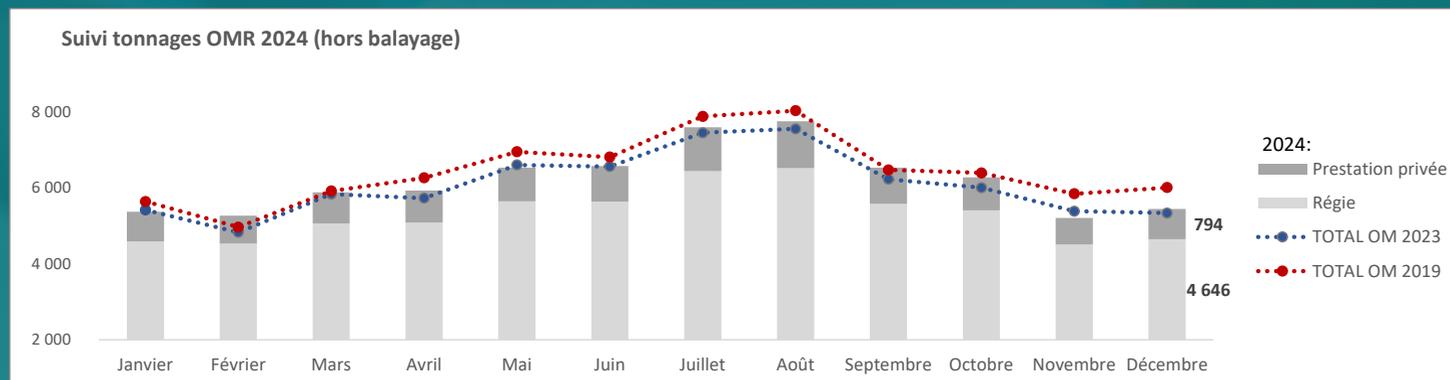


L'analyse des performances par habitant révèle des résultats contrastés pour la CACPL par rapport aux moyennes régionale (PACA) et nationale.

- **Ordures ménagères résiduelles (OM)** : La production reste élevée, avec +4% par rapport à la région et +47% par rapport au national. Ce niveau traduit un fort potentiel d'amélioration en matière de prévention et de tri en particulier du verre et des textiles.
- **Tri (emballages et papiers)** : Les performances sont positives, supérieures de 26% à la moyenne régionale et identique à la moyenne nationale.
- **Verre** : La collecte est supérieure de +9% à la moyenne régionale, mais reste en deçà du national (-13%), laissant une marge de progression avec le renforcement de la collecte des cafés, hôtels et restaurants.
- **Textiles** : Les résultats sont inférieurs de 16 % à la moyenne régionale et de -35% à la moyenne nationale ce qui souligne la nécessité de renforcer la sensibilisation et le maillage des bornes.
- **Biodéchets** : Les tonnages collectés ont été multipliés par 34 entre 2023 et 2024 (soit +3 300%), en raison du déploiement des bornes intervenu en avril 2024.

Évolution mensuelle des OM, du TRI et du VERRE sur 2024 :

Sur la période estivale (juillet-août), le tonnage mensuel d'ordures ménagères augmente de plus de 50% par rapport à l'hiver, celui du tri sélectif de plus de 30 %, et les apports en verre sont plus que doublés. Ces évolutions traduisent l'impact direct de la fréquentation touristique sur la production de déchets.



4.

PRÉ-COLLECTE
ET COLLECTE

กระป๋องเครื่องดื่ม
ขวดพลาสติก
ทุกกระดาษ
Can
Plastic Bottle
Paper Bag

Tonnages collectés en déchèterie :

| | ENCOMBRANTS | DÉCHETS VERTS | GRAVATS PROPRES | GRAVATS SALES | BOIS | FERRAILLE | DEEE ⁶ | CARTON | DDM ⁷ | MOBILIER | TOTAL |
|-----------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|--------------|------------------|----------------|-----------------|
| Déchèterie Cannes | 2 675 t | 2 594 t | 2 475 t | 892 t | 975 t | 683 t | 306 t | 295 t | 118 t | 1 417 t | 12 430 t |
| Déchèterie Le Cannet | 862 t | 2 015 t | 1 087 t | 836 t | 521 t | 356 t | 199 t | 74 t | 42 t | 922 t | 6 914 t |
| Déchèterie Mougins | 764 t | 2 991 t | 492 t | 482 t | 527 t | 213 t | 106 t | 50 t | 27 t | 534 t | 6 186 t |
| Quai de transfert | 5 700 t | 1 178 t | 1 t | 796 t | 90 t | 0 t | 3 t | 289 t | 3 t | 0 t | 8 061 t |
| TOTAL | 10 000 t | 8 778 t | 4 055 t | 3 006 t | 2 112 t | 1 252 t | 614 t | 708 t | 190 t | 2 873 t | 33 588 t |
| Évolution par rapport 2023 | -8% | -4% | -11% | -4% | -1% | -1% | -3% | 1% | -22% | 3% | -5% |

⁶ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques Electroniques

⁷ DDM : Déchets Dangereux des Ménages (bouteilles de gaz, extincteurs, pneus, piles, batteries, Déchets Médicaux de Soins, huiles alimentaires et de vidanges,...).

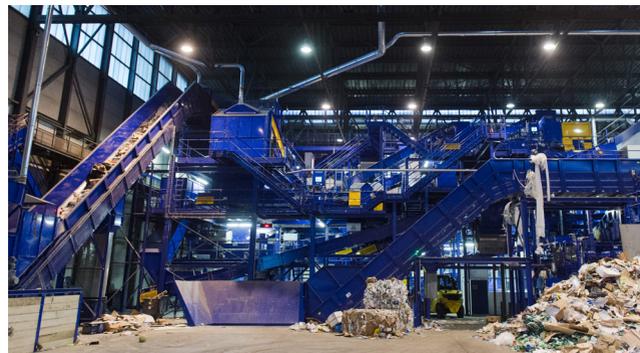
4.
PRÉ-COLLECTE
ET COLLECTE

5.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les différents centres de traitement :

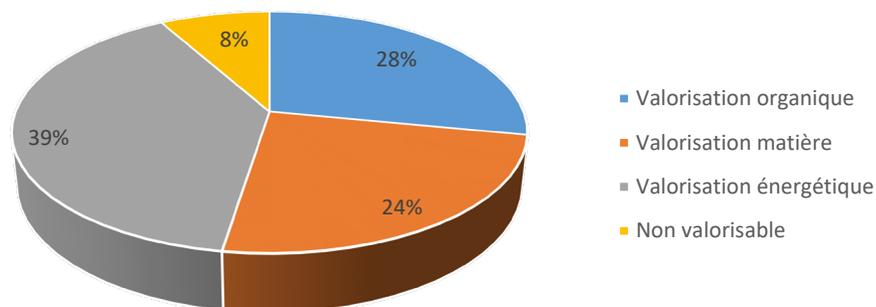
- **Le centre de tri de Cannes** est le seul des Alpes-Maritimes. Construit en 2002, il a été modernisé en 2017 pour s'adapter aux dernières normes de tri, augmenter sa capacité et améliorer les conditions de travail des opérateurs. Le tri est composé à 88% d'emballages, 5% de journaux-revues-magazines et 7% de cartons. Environ 47 000 tonnes de déchets issus de la collecte sélective y sont triées chaque année, avant d'être acheminées vers les usines de recyclage selon les matières (acier, aluminium, plastique, papier/carton).



crédit photos : PAPREC

- **Le Centre de Valorisation Organique du Broc (CVO)**, classé « Haute Qualité Environnementale » est une unité de traitement des ordures ménagères par compostage. En 2024, 48 942 tonnes ont été traitées avec un taux de refus de 36%.
- **L'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes (UVE)** permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) produites sur le territoire d'UNIVALOM.
- **L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)** située à Bagnols-en-Forêt (83) est un centre d'enfouissement pour les déchets non valorisables.

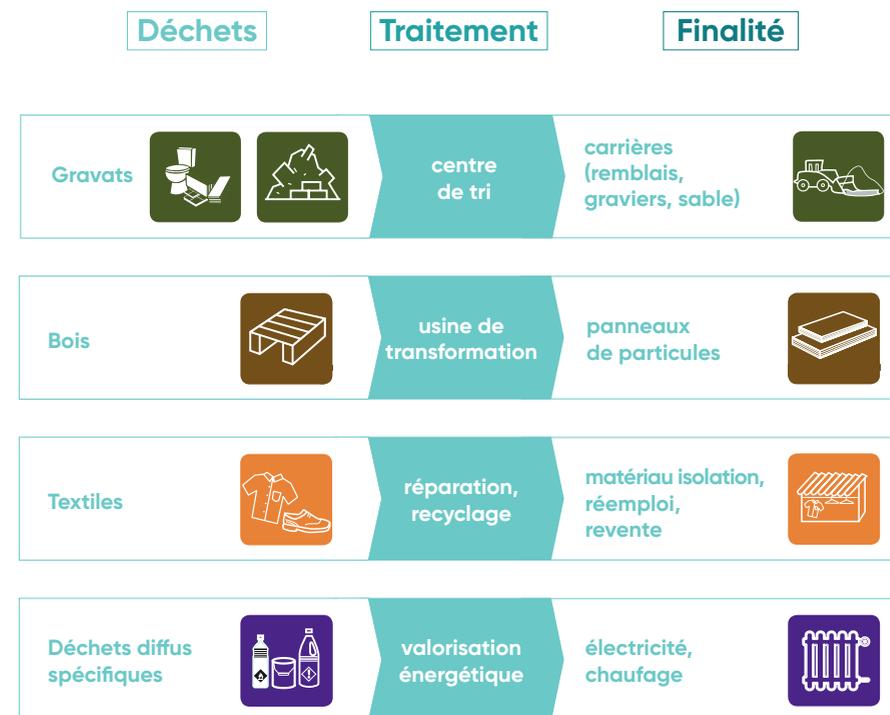
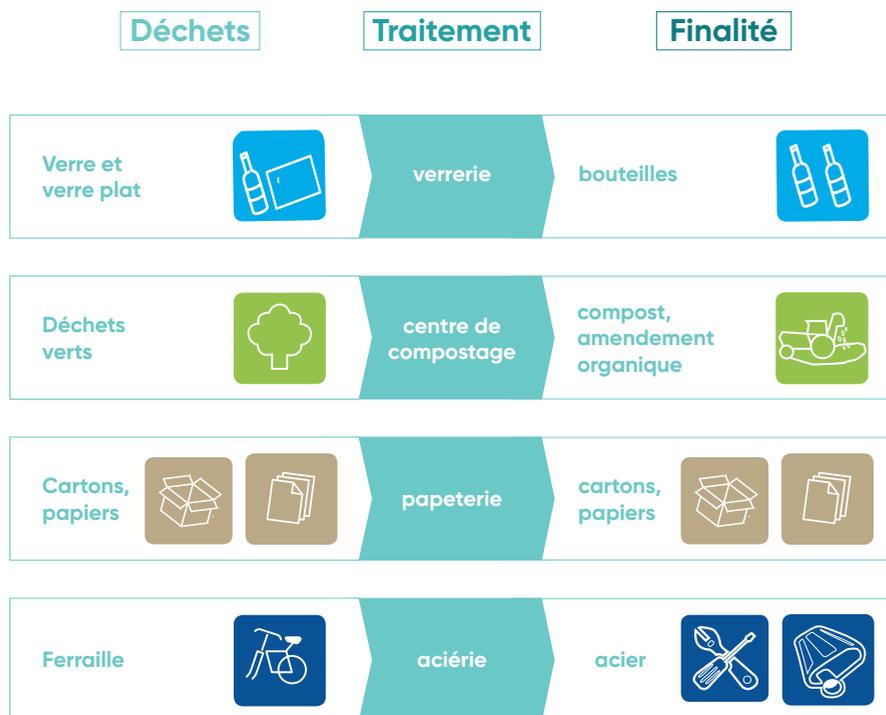
Taux de valorisation des déchets ménagers sur le territoire de la CACPL



92%

des déchets ménagers et assimilables collectés sur le territoire de la CACPL sont valorisés.

Que deviennent les déchets déposés en déchèterie :



5.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

D'autres flux de déchets sont pris en charge (transport et traitement) par les éco-organismes. Ces sociétés de droit privé, à but non lucratif, sont agréées par les pouvoirs publics dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Elles assurent la gestion des déchets issus des produits mis sur le marché par leurs adhérents (producteurs, importateurs, distributeurs). Ce dispositif repose sur le principe du « pollueur-payeur » : les entreprises doivent financer la collecte, le tri et le recyclage de leurs produits en fin de vie, par le biais des contributions versées aux éco-organismes.

Le SMED et UNIVALOM adhèrent aux éco-organismes suivants :



6.

INDICATEURS FINANCIERS

6.1. RÉPARTITION DES POSTES DE CHARGES

| | | |
|-----------------------|---------------------|-------------|
| Charges de structures | 3 922 000 € | 6,1% |
| Collecte | 32 635 000 € | 52,9% |
| Pré-collecte | 2 329 000 € | 3,8% |
| Prévention | 542 000 € | 0,8% |
| Communication | 393 000 € | 0,6% |
| Traitement SMED | 15 107 000 € | 25,7% |
| Traitement UNIVALOM | 6 549 000 € | 10,1% |
| TOTAL DÉPENSES | 61 477 000 € | 100% |

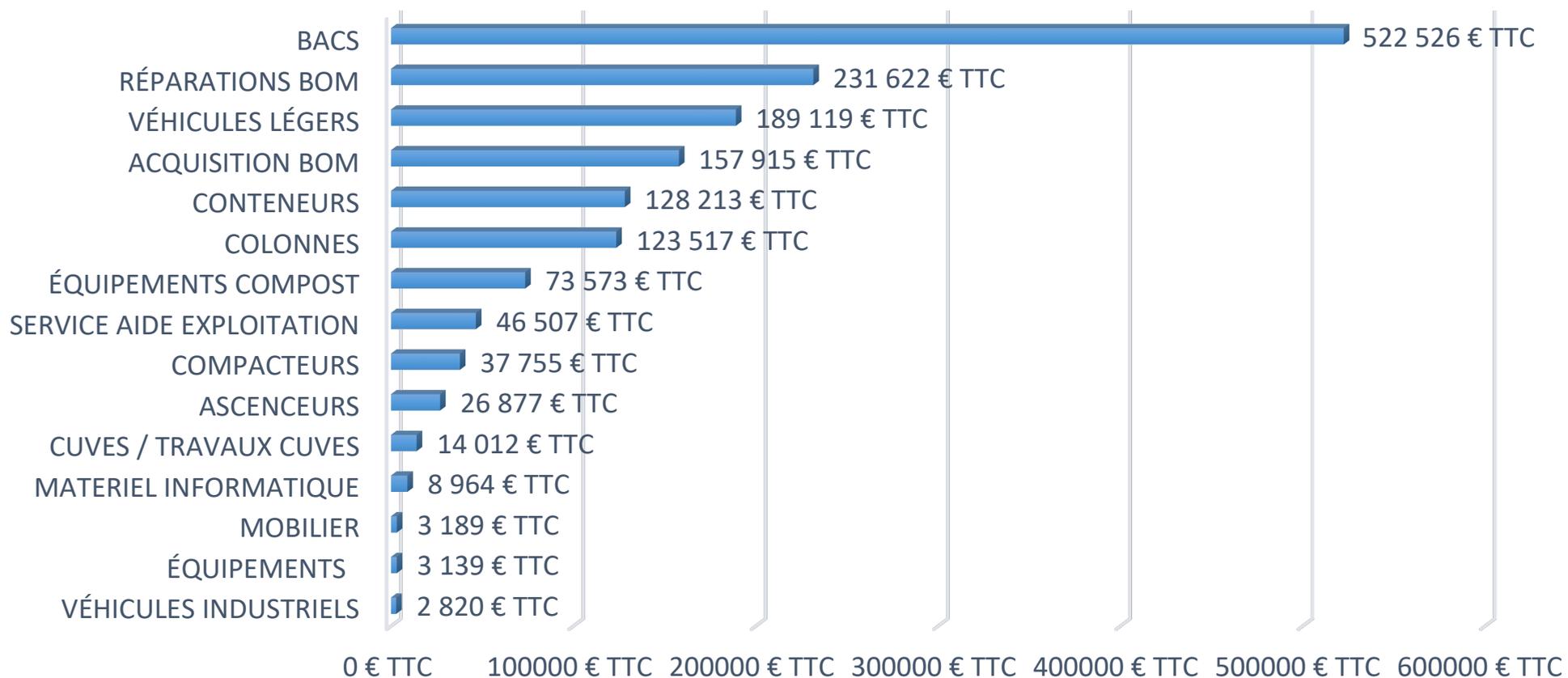
6.2. COÛT AIDÉ PAR FLUX DE DÉCHETS

Le coût net (appelé coût aidé) correspond à la part des charges du service public de gestion des déchets restant à la charge de la collectivité, après déduction des recettes. En 2024, les recettes se sont élevées à 1 993 173€, dont 502 140€ de vente de matériaux, 1 404 162€ de soutiens des éco-organismes et 86 871 € de subventions et produits divers. Les données présentées ci-après sont issues de la Matrice des Coût 2024, remplie par la CACPL à partir des données comptables du Grand Livre, et élaborée dans le cadre méthodologique défini par l'ADEME.

| FLUX DE DÉCHETS | TONNAGE PRIS EN COMPTE | COÛT NET TTC | COÛT NET TTC EN €/HAB | | COÛT NET TTC EN €/T |
|---------------------------------|------------------------|--------------|-----------------------|------------------|---------------------|
| | | | POPULATION DGF | POPULATION INSEE | |
| OM | 76 485 t | 36 489 701 € | 173 € | 229 € | 477 € |
| VERRE | 4 349 t | 1 585 790 € | 8 € | 10 € | 365 € |
| TRI | 10 217 t | 8 516 883 € | 40 € | 53 € | 834 € |
| DÉCHETERIE | 23 039 t | 5 993 884 € | 28 € | 38 € | 260 € |
| DÉCHETS VERTS | 549 t | 683 994 € | 3 € | 4 € | 1 247 € |
| ENCOMBRANTS | 10 000 t | 5 217 618 € | 25 € | 33 € | 522 € |
| VERRE CAFÉ / HOTEL / RESTAURANT | 1 868 t | 618 263 € | 3 € | 4 € | 331 € |
| CARTON | 291 t | 221 422 € | 1 € | 1 € | 761 € |
| TEXTILES | 495 t | -7 892 € | -0,04 € | -0,05 € | -16 € |
| PAPIERS | 135 t | 36 972 € | 0,18 € | 0,23 € | 274 € |
| BIODÉCHETS | 68 t | 146 534 € | 1 € | 1 € | 2 155 € |
| TOTAL | 127 496 t | 59 503 169 € | | | |

Le coût net pris en charge par la CACPL pour la collecte et le traitement des déchets est de 282€ TTC par habitant ou de 467€ TTC par tonne de déchets ménagers et assimilés.

6.3. RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS



6.

INDICATEURS
FINANCIERS

6.4. FINANCEMENT DU SERVICE VIA LA TEOM

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) constitue la principale ressource dédiée au financement du service public de gestion des déchets. Assise sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties, elle est acquittée par les propriétaires et reversée par l'administration fiscale à la **collectivité**. Son produit permet de couvrir les charges liées à la collecte, au transport, au traitement et à l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le taux de TEOM est voté chaque année par le conseil communautaire et peut varier d'une commune à l'autre, en fonction de l'organisation fiscale adoptée. Le tableau ci-après présente, pour chaque commune du territoire, les bases d'imposition et le taux appliqué :

6.

INDICATEURS
FINANCIERS



Base nette : **260 467 000 €**
Taux : **12,25 %**



Base nette : **83 867 000 €**
Taux : **15,37 %**



Base nette : **76 217 000 €**
Taux : **9,35 %**



Base nette : **63 593 000 €**
Taux : **12,16 %**



Base nette : **15 104 000 €**
Taux : **7,50 %**

Depuis sa création la CACPL n'a pas souhaité accroître la pression fiscale en gardant des taux différenciés liés à l'importance et au coût du service rendu par commune.

En **2024** le produit de la TEOM s'élevait à :

60 817 000 €

6.5. LES MARCHÉS PUBLICS

| LIBELLE MARCHE | TIERS LIBELLE | TOTAL TTC |
|---|--|----------------|
| FOURNITURE MAT ELECTRIQUE HORS ECLAIRAGE | SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION | 23 € |
| FOURNITURE DE SOLUTION AQUEUSE D'UREE EN VRAC OU EN CUBITAINERS DE 1 000 L | GIRARDIN | 432 € |
| COLONNES AERIENNES LOT D | SULO FRANCE SAS | 613 € |
| PRESTATIONS RADIOFREQUENCE | POLY COM | 747 € |
| TRAVAUX ELECTRICITE, GROSSES REPARATIONS, RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET SITES DE LA VILLE DE CANNES ET DE LA CACPL | AZUREENE MOUGINOISE BATIMENT | 871 € |
| FOURNITURE ELECTRICITE | ENGIE VIRTS DGC REGION IDF ACCIS F | 1 703 € |
| COLLECTE DECHETS DANGEREUX ET PETITS ENCOMBRANTS | SUD EST ASSAINISSEMENT VEOLIA PROPLETE | 3 269 € |
| LOT 2 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE GANTS DE PROTECTION DE TRAVAIL | DESCOURS ET CABAUD PACA | 4 078 € |
| ACTION DE SENSIBILISATION A LA PREVENTION ET AU TRI SELECTIF EN COLLEGES ET LYCEES | MEDITERRANEE 2000 | 4 747 € |
| LOT 4 COLLECTE AU PORTE A PORTE DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES | SUD EST ASSAINISSEMENT VEOLIA PROPLETE | 5 254 € |
| VOIRIES TRVX ENTRETIEN PREPA ET DIVERS | GPT SADE/EUROP/EIFFAGE/ID VE | 6 291 € |
| INSTALLATION ET MAINTENANCE DE DIFFUSEURS OLFRACTIFS POUR LES MOBILIERS DE COLLECTE ENTERRES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACPL | SENSORYS MP2A | 8 645 € |

6.

INDICATEURS
FINANCIERS

6.

INDICATEURS
FINANCIERS

| | | |
|--|------------------------------|-----------------|
| LIVRAISON INSTALLATION COLONNES ENTERREE | VCONSYST FRANCE | 9 511 € |
| FOURNITURE DE SACS REUTILISABLES POUR LA COLLECTE SELECTIVE DU VERRE | PLAST UP | 10 022 € |
| LOT 1 - FOURNITURE DE SACS PLASTIQUES POUR LA COLLECTE OM ET TRI | TOUSSAC | 18 331 € |
| REALISATION PROGRAMMES PREVENTION GPT | ELIANTE INGENIERIE ET ENVIRO | 18 928 € |
| TRANSPORT PAR EAU MATERIEL SAINT HONORAT | GPT CMLSH ET PLANARIA | 20 620 € |
| LAVAGE ET DESINFECTION DES CUVES AERIENNES, ENTERREES ET SEMI ENTERREES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE | VALEOR | 21 841 € |
| ACQUISITION SYST GEOLOC AIDE CONDUITE ET GESTION DE LA COLLECTE | SIMPLICITI | 24 191 € |
| ACQUISITION SYST GEOLOC AIDE CONDUITE | SIMPLICITI | 30 028 € |
| FOURNITURE ET LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES AGENTS DE LA CACPL | DESCOURS ET CABAUD PACA | 32 039 € |
| ACTION DE SENSIBILISATION A LA PREVENTION ET AU TRI SELECTIF EN ECOLE PRIMAIRE | MEDITERRANEE 2000 | 32 574 € |
| FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIECES DETACHEES POUR LES CONTENEURS ENTERRES DE MARQUE CONTENUR INSTALLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACPL | CONTENUR SL | 33 060 € |
| LOCATION LONGUE ET COURTE DUREE DE VEHICULES >= 3,5 TONNES SANS CHAUFFEUR POUR LE SERVICE DE LA COLLECTE | EXPERT LOCATION SERVICES | 38 077 € |
| LOCATION LONGUE DUREE DITE « FULL-SERVICES » D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES A COMPACTION DE 26 TONNES, AVEC LEVE-CONTENEURS, MUNIE D'UNE GRUE, SANS CHAUFFEUR | EXPERT LOCATION SERVICES | 45 584 € |

6.

INDICATEURS
FINANCIERS

| | | |
|---|--|--------------------|
| FOURNITURE ET LIVRAISON EPI - LOT A VETEMENTS | DESCOURS ET CABAUD PACA | 45 758 € |
| MAINTENANCE DES COLONNES AERIENNES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACPL | SULO FRANCE SAS | 54 849 € |
| COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES ET DES PETITS ENCOMBRANTS SUR LES MARCHES OU PLACES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACPL | SUD EST ASSAINISSEMENT VEOLIA PROPLETE | 65 563 € |
| LOCATION ENTRETIEN EPI | MAJ BLANCHISSERIE DE PANTIN ELIS RIVIERA | 94 856 € |
| ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DES MARCHES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACPL | INDDIGO | 108 798 € |
| AIRE DE LAVAGE VEHICULES COLLECTE | SUD EST ASSAINISSEMENT VEOLIA PROPLETE | 119 498 € |
| COLLECTE EN PORTE A PORTE VERRE DES CAFES HOTELS RESTAURANTS | SUD EST ASSAINISSEMENT VEOLIA PROPLETE | 253 618 € |
| APPROVISIONNEMENT EN CUVES ETABLIES SUR LE CONTINENT | CGA EURODIS | 323 841 € |
| COLLECTE DECHET MENAGERS COMMUNE THÉOULE-SUR-MER | SUD EST ASSAINISSEMENT VEOLIA PROPLETE | 416 134 € |
| BACS ROULANTS COLLECTE | CONTENUR SL | 418 327 € |
| LOT A - APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS DE CUVES ETABLIES SUR LE CONTINENT | CGA EURODIS | 445 825 € |
| GESTION FLOTTE P/VEHICULES INDUSTRIELS & | FATEC GROUP | 489 569 € |
| GESTION DE FLOTTE POUR VEHICULES INDUSTRIELS ET ENGIN INDUSTRIELS ET EQUIPEMENTS | FATEC GROUP | 614 813 € |
| COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DU VERRE | SUD EST ASSAINISSEMENT VEOLIA PROPLETE | 730 450 € |
| COLLECTE AU PAP DES DECHETS MENAGERS | SUD EST ASSAINISSEMENT VEOLIA PROPLETE | 3 155 563 € |
| TOTAL | | 7 708 936 € |

7.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2024

7.1. ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

Le Pôle métropolitain CAP AZUR a franchi en 2024 une étape décisive dans sa démarche pour une gestion autonome et mutualisée des déchets, initiée en 2022. Après la signature en 2023 d'une convention entre les syndicats SMED et UNIVALOM, visant à optimiser les flux de déchets et à réduire l'impact des transports, les études ont abouti à des résultats concrets.

La CACPL et le SMED ont finalisé les études préparatoires pour la création d'une **Centrale de Production d'Énergies à Haute Qualité Environnementale, alimentée par des Combustibles Solides de Récupération issus des déchets. Ce projet innovant permettra de transformer les déchets en énergie locale, tout en garantissant des tarifs stables pour les habitants.** Un état des lieux complet a été réalisé et des scénarios techniques ont été élaborés avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'autonomie territoriale, pour une gestion durable et responsable des déchets à l'échelle de l'Ouest des Alpes-Maritimes.

7.2. UN PLAN D'INVESTISSEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DU PARC ROULANT SUR 10 ANS

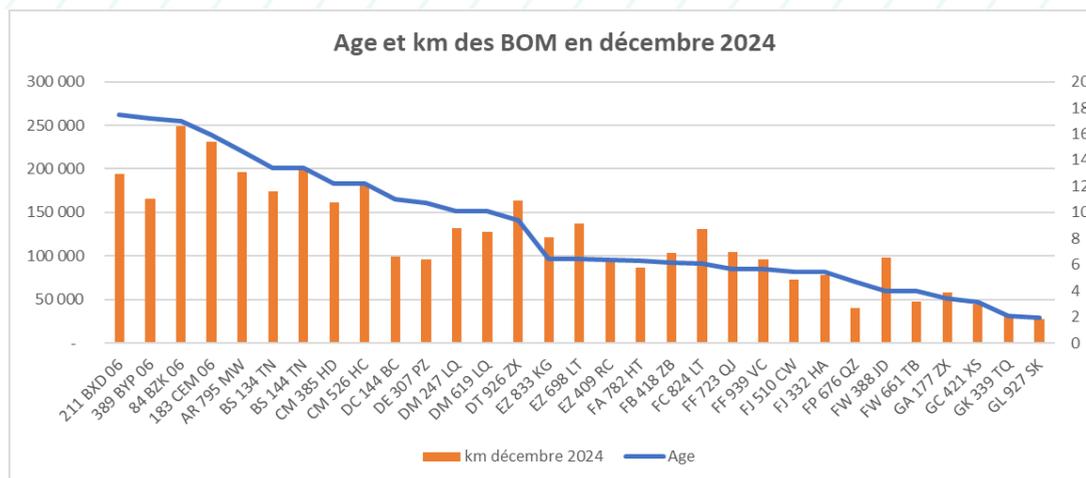
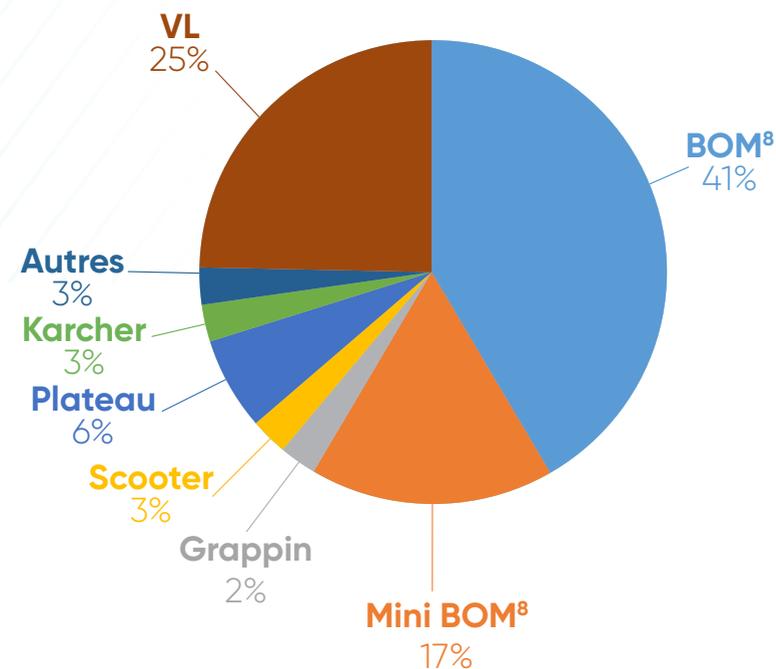
L'année **2024** a été marquée par la création d'un **plan d'investissement** permettant une meilleure gestion de parc sur les **10** prochaines années.

La vision stratégique adoptée a donné **3 axes de travail** :

1. Diminuer les coûts
2. Assurer une disponibilité permanente du parc roulant
3. Améliorer l'image de la collecte

La mise en place d'indicateurs de suivi en 2023 a permis, dès 2024, de suivre des objectifs chiffrés. Ces indicateurs ont facilité un pilotage plus précis des activités, permettant de corriger rapidement les écarts et les dysfonctionnements. Grâce à cette approche, l'efficacité opérationnelle a pu être améliorée.

RÉPARTITION DU PARC 2024



⁸ BOM : Benne à Ordures Ménagères

7.3. LES ACTIONS POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES AGENTS

Dans le cadre des études d'optimisation menées par la CACPL, l'aspect « sécurité » est une composante essentielle pour garantir la collecte des déchets en conformité avec les réglementations d'hygiène et de sécurité, tant pour les agents de la collecte que pour les usagers.

7.

LES
ÉVÈNEMENTS
MARQUANTS
DE 2024

En 2024, l'actualisation des conventions de collecte (autorisation pour accéder sur le domaine privatif) **a permis d'étudier la suppression progressive des marches-arrières et de rechercher de solutions alternatives aux collectes dans des voies de circulation dont le gabarit et les conditions d'accès et/ou de retournement ne permettent pas d'assurer la collecte dans les conditions de sécurité requises.** Ce travail devra être poursuivi durant les trois prochaines années pour finaliser l'ensemble des conventions.

Les missions de Prévention-Sécurité permettent, d'une part, de développer des solutions pérennes, par le biais d'information, de sensibilisation et de rappels aux obligations réglementaires aux agents, et d'autre part, de rappeler les conséquences dommageables que le non-respect des consignes peut engendrer, à la fois pour l'agent, les usagers et la collectivité.

7.5 LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

7.

LES
ÉVÈNEMENTS
MARQUANTS
DE 2024



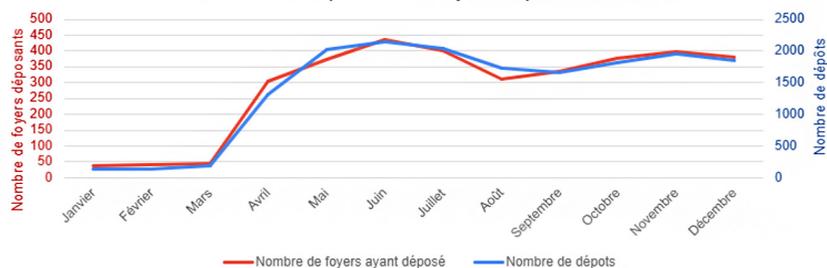
À la suite de l'expérimentation de la collecte des **biodéchets** en apport volontaire réalisée en avril **2022** auprès de **30 foyers** du quartier du Petit Juas à Cannes, **34 bornes** ont été installées dans trois quartiers de la commune de Cannes : le Petit Juas, Gallieni ainsi que le centre-ville.

En 2024

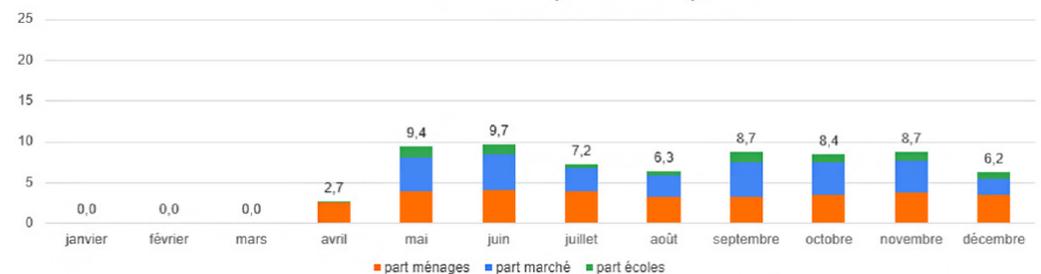
- **1 212** foyers ont demandé un badge d'accès à ces bornes ;
- **16 967** dépôts ont été réalisés en points d'apport volontaire (PAV) ;
- **68 tonnes** de déchets alimentaires ont été collectées ;
- **8 écoles** et **7 professionnels** ont été collectés en porte-à-porte (PAP).

Renseignements sur : www.canneslerins-infotri.fr

Evolution des dépôts et des foyers déposants - 2024



Quantités collectées (tonnes/mois)- 2024



7.6. LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE GESTION DE L'INFORMATION

En 2024, la CACPL a engagé la modernisation de ses outils de gestion informatique avec l'intégration du logiciel **Valiance**. Ce nouvel outil a pour vocation, à terme, de centraliser et d'optimiser l'ensemble des processus liés aux prestations.

Les premiers développements ont porté sur trois axes prioritaires :



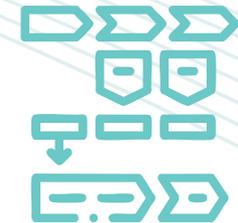
La Redevance Spéciale :

intégration des contrats redevance spéciale et paramétrage en vue d'une facturation semestrielle et annuelle des premiers contrats dès 2025.



La gestion des doléances :

mise en place d'un suivi centralisé afin de fluidifier les échanges entre services et d'apporter aux usagers des réponses plus rapides et précises. Valiance permettra de suivre en temps réel l'état de traitement des doléances, avec les retours des services techniques et de la Direction.



La gestion des bacs roulants :

anticiper la reprise en régie de cette prestation dans un objectif de maîtrise des coûts. L'outil permettra de planifier les interventions et de dématérialiser les premiers ordres de service, accessibles directement sur tablette par les agents de terrain.

7.

LES
ÉVÈNEMENTS
MARQUANTS
DE 2024

8.

BILAN 2024 ET PROSPECTIVES 2025

En 2024, les actions d'optimisation de la collecte des déchets se poursuivent dans un contexte financier particulièrement contraint. Plusieurs études ont été menées afin d'identifier des pistes stratégiques pour les années à venir, avec pour objectif principal la maîtrise des coûts de fonctionnement. Ces travaux portent notamment sur l'internalisation de certaines missions, afin de limiter l'impact des révisions tarifaires et de réduire les dépenses liées aux renouvellements de marchés publics. L'objectif est de contenir les budgets tout en offrant une qualité de service exemplaire aux usagers.

Les perspectives 2025 :

- Internalisation progressive de plusieurs prestations : collecte des cartons, gestion de certaines collectes en points d'apport volontaire, ainsi que la prise en charge complète du parc de bacs roulants (livraison, retrait et maintenance) ;
- Généralisation de la collecte en porte-à-porte du verre auprès des cafés, hôtels et restaurants sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- Poursuite de l'étude portant sur la création d'une centrale de production d'énergie destinée à valoriser les déchets locaux, en produisant de l'électricité et en alimentant un réseau de chaleur territorial ;
- Mise en œuvre d'un logiciel de gestion de l'information, permettant d'améliorer l'efficacité des services grâce à une traçabilité renforcée, des outils de pilotage adaptés et des indicateurs plus précis.



CANNES
PAYS DE
LÉRINS

RAPPORT ANNUEL 2024

Date de la publication : Septembre 2025

Rédaction : Direction de la collecte

Photographie : C. GIRAUD ; DROITS RÉSERVÉS.

Maquette-Conception- Coordination : Service Communication

Agglomération Cannes Lérins - Aéroport Cannes Mandelieu

277 avenue Francis Tonner - H16 - Bât. A - 06150 CANNES LA BOCCA